



**MAIRIE DE TRAMBLY**  
71520 SAÔNE ET LOIRE

Tél : 03 85 50 46 98  
Fax : 03 85 50 40 88  
trambly@orange.fr  
www.trambly.com

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU LUNDI 25 MAI 2020**

L'an deux mille vingt, le 25 Mai à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Trambly proclamés par le Bureau Electoral à la suite des opérations du 15 Mars 2020 se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121.10, L.2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents les Conseillers Municipaux :

Monsieur BALVAY Christophe  
Monsieur GENETTE Ludovic  
Monsieur MOIROUX Thierry  
Madame TABOULET Stéphanie  
Madame SEGAUD Nathalie  
Madame VOUILLON Monique  
Madame REVEL Nicole  
Monsieur BESSON Jean-Pierre  
Monsieur PERRIN Bernard  
Madame VIVIER Christine.

Absent excusé : Monsieur JAILLOT Jean-Pierre ayant donné tout pouvoir de vote à M. PERRIN Bernard,

La séance a été ouverte sous la présidence de M. AUBAGUE Jean-Paul, Maire, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer : M. BALVAY Christophe, M. GENETTE Ludovic, M. MOIROUX Thierry, M. TABOULET Stéphanie, M. SEGAUD Nathalie, M. VOUILLON Monique, M. REVEL Nicole, M. BESSON Jean-Pierre, M. JAILLOT Jean-Pierre, M. PERRIN Bernard, M. VIVIER Christine dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

Le Conseil a choisi comme secrétaire Mme Stéphanie TABOULET.

## 1 - Election du Maire

### 2 - Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du Conseil Municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré dix conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

### 3 - Constitution du Bureau

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs au moins : Mme SEGAUD Nathalie, M. Ludovic GENETTE,

### 4 - Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la Mairie. Le Président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

### - Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 11
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés (b -c) : 11

e. Majorité absolue : 6

Indiquer les noms et prénoms des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
PERRIN Bernard	10	dix
VOUILLON Monique	1	un

- Proclamation de l'élection du Maire

Monsieur Bernard PERRIN a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Sous la présidence de M. Bernard PERRIN élu Maire, en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le Maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le Président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la Commune peut disposer de trois adjoints au Maire au maximum. Elle doit disposer au minimum d'un adjoint. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la Commune disposait, à ce jour, de trois adjoints. Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal a fixé à trois le nombre des Adjoints au Maire de la Commune.

- Election du 1<sup>er</sup> Adjoint

. Résultats du premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 11
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L. 66 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

Indiquer le nom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
BALVAY Christophe	1	un
VOUILLON Monique	10	dix

. Proclamation de l'élection du 1<sup>er</sup> Adjoint

Mme Monique VOUILLON a été proclamée 1<sup>er</sup> Adjoint et immédiatement installée.

-Election du 2<sup>e</sup> Adjoint :

### 3.1 Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 11
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 1
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 11
- e. Majorité absolue : 6

Indiquer le nom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
BALVAY Christophe	10	dix
VIVIER Christine	1	un

-Proclamation de l'élection du 2e Adjoint

Monsieur Christophe BALVAY a été proclamé 2e Adjoint et immédiatement installé.

-Election du 3<sup>e</sup> Adjoint

### 4.1. Résultats du premier tour de scrutin

- f. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- g. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 11
- h. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- i. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 11
- j. Majorité absolue : 6

Indiquer le nom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
GENETTE Ludovic	1	un
TABOULET Stéphanie	1	un
VIVIER Christine	9	neuf

-Proclamation de l'élection du 3e Adjoint

Mme Christine VIVIER a été proclamée 3<sup>e</sup> Adjoint et immédiatement installée.

**INSTAURATION DES CINQ COMMISSIONS MUNICIPALES ;**

**Commission Bâtiments Communaux - Appartements locatifs (état des lieux - attribution locations)**

Responsable : - Mme VOUILLON Monique  
Responsable adjoint : M. GENETTE Ludovic

Membres : - M. JAILLOT Jean-Pierre  
- Mme SEGAUD Nathalie

**Commission Voirie – Réseaux divers – Urbanisation et Cimetière**

Responsable : M. BALVAY Christophe  
Responsable adjoint : M. BESSON Jean-Pierre

Membres : - M. MOIROUX Thierry  
- M. GENETTE Ludovic

**Commission Affaires scolaires - Tourisme et loisirs - Développement économique - Vie associative – Communications (+ fonctionnement + état des lieux des chalets loisirs du « Moulin de La Vallée »)**

Responsable : Mme VIVIER Christine  
Responsable adjoint : Mme TABOULET Stéphanie  
Membres : - Mme REVEL Nicole  
- Mme SEGAUD Nathalie  
- M. BESSON Jean-Pierre  
- Mme VOUILLON Monique

**Commission des Affaires sociales**

Responsable : M. PERRIN Bernard  
Responsable Adjoint ; Mme VOUILLON Monique  
Membres : - Mme VIVIER Christine  
- Mme Nicole REVEL  
- Mme Nathalie SEGAUD

**Commission des Finances + appel d'offres**

Le Maire et les Adjoints.

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA HAUTE GROSNE**

Le Conseil Municipal,

Après vote à main levée,  
a élu ses représentants au **SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
DES EAUX DE LA HAUTE GROSNE**

**Délégués Titulaires :**

- M. PERRIN Bernard, Maire,
- MME VIVIER Christine, Adjoint,

**Délégué Suppléant :**

- M. MOIROUX Thierry, Conseiller Municipal,
- M. BESSON Jean-Pierre, Conseiller Municipal

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
A VOCATION SCOLAIRE – S.I.V.O.S. DES GROSNE**

Le Conseil Municipal,

Après vote à main levée,  
a élu ses représentants au **SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
A VOCATION SCOLAIRE – S.I.V.O.S. DES GROSNE**

**Déléguées Titulaires :**

- Mme VIVIER Christine, Adjointe au Maire,
- Mme TABOULET Stéphanie, Conseillère Municipale,

**Délégués Suppléants :**

- M. BALVAY Christophe, Adjoint au Maire,
- Mme SEGAUD Nathalie, Conseillère Municipale,

**SYDEL (Syndicat Départemental  
d’Energie de Saône et Loire)**

Après vote à main levée,  
a élu ses représentants au **SYDEL (Syndicat Départemental  
d’Energie de Saône et Loire)**

**Délégués Titulaires :**

- M. BALVAY Christophe, Adjoint,
- M. MOIROUX Thierry, Conseiller Municipal,

**Délégué Suppléant :**

- M. PERRIN Bernard, Maire,

**PROPOSITION A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DIFFERENTS DELEGUES**

- M. PERRIN Bernard, Maire,

**DESIGNATION D' UN DELEGUE « SUPPLEANT » AUX AFFAIRES COMMUNAUTAIRES :**

- M. BALVAY Christophe, Adjoint,

**COMMISSION LOCALE DE TRANSFERTS DE CHARGES (C.L.E.T.C.),** a été désigné :

- M. PERRIN Bernard, Maire,

**COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS CIID,** a été désigné :

—  
- M. PERRIN Bernard, Maire,

∴  
**SIRTOM DE LA VALLEE DE LA GROSNE** : a été proposé :

- M. BALVAY Christophe, Adjoint
- M. JAILLOT Jean-Pierre, Conseiller Municipal,
- Mme TABOULET Stéphanie, Conseillère Municipale,

**SPANC DU CLUNISOIS :**

M. GENETTE Ludovic, Conseiller Municipal,  
Mme VIVIER Christine, Adjoint,

**OFFICE DU TOURISME Des Vers Vallons du Sud Bourgogne :**

M. PERRIN Bernard, Maire,

**INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Le Conseil Municipal,

Fixe les indemnités de fonction des Elus comme suit, avec effet immédiat :

- X M. Bernard PERRIN Maire, au taux maximum, soit 18 % de l'indice brut 1027,
- X Mme Monique VOUILLON., 1<sup>er</sup> Adjoint, au taux de 6 % de l'indice brut 1027,
- X M. Christophe BALVAY, 2<sup>ème</sup> Adjoint au taux de 6 % de l'indice brut 1027,
- X Mme Christine VIVIER, 3<sup>ème</sup> Adjoint au taux de 6 % de l'indice brut 1027.

Prochaine réunion du Conseil Municipal, (à définir prochainement).